

**Principales conclusions et recommandations  
de la vingt-quatrième session du Conseil international de coordination (CIC)  
du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)**

**Siège de l'UNESCO, 9-13 juillet 2012**

Le présent document récapitule les principales conclusions et recommandations contenues dans le rapport final de la 24<sup>e</sup> session du CIC-MAB. Veuillez noter que le texte qui apparaît en gras et souligné correspond aux principales décisions, suggestions et observations. Les numéros des paragraphes du rapport du CIC-MAB dont elles ont été extraites pour en faire la synthèse sont indiqués entre parenthèses. Les conclusions et recommandations relatives aux réserves de biosphère récemment désignées et aux extensions de réserves de biosphère existantes sont directement communiquées aux Comités nationaux du MAB concernés.

1. Le Conseil a élu les membres du Bureau ci-après :

Président : République arabe d'Égypte (M. Boshra Salem)

Vice-présidents :

Autriche

Bélarus

Côte d'Ivoire

Mexique (M. Sergio Guevara Sada, également Rapporteur)

République islamique d'Iran

**L'Autriche remplira les fonctions de vice-président pendant un an, jusqu'à la 25<sup>e</sup> session du CIC en 2013, puis le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord lui succédera (paragraphe 22).**

2. M. Ishwaran a rappelé au Conseil que la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 36<sup>e</sup> session, avait prié le Secrétariat de lui présenter, à sa 37<sup>e</sup> session (fin 2013), un projet de document exposant l'orientation future du MAB et du WNBR après 2013. **Les délégués sont convenus de mettre au point une stratégie pour le MAB et ont recommandé que son calendrier soit aligné avec celui de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2014-2021).** S'agissant de la contribution de l'UNESCO à la Conférence Rio + 20 (20-22 juin 2012), le Conseil s'est félicité du lien établi entre le MAB et les conclusions de Rio + 20, ainsi que du rôle majeur des réserves de biosphère dans le suivi de Rio + 20 en tant que plates-formes dédiées à l'apprentissage du développement durable et à la mise en réseau, notamment dans le contexte du changement climatique, des services écosystémiques et de l'urbanisation, les trois principaux défis identifiés dans le Plan d'action de Madrid (paragraphes 26 à 33, et paragraphe 37).

3. Le Conseil a vivement appuyé le fonctionnement des réseaux régionaux et thématiques car ils reflétaient mieux les priorités régionales et répondaient mieux aux besoins d'écosystèmes spécifiques. **Les États membres ont accueilli favorablement le nouveau Réseau interrégional des réserves de biosphère insulaires et côtières.** Toutefois, le Conseil a fait part de sa préoccupation concernant la viabilité du financement de ces réseaux ; **l'Espagne et la République de Corée ont assuré qu'elles continueraient d'apporter des ressources financières à ce réseau.** Les États membres ont encouragé la mise en place et le renforcement d'autres réseaux écosystémiques et thématiques (tels qu'un réseau sur les écosystèmes des terres arides), ainsi que la désignation de réserves de biosphère incluant des écosystèmes modifiés, notamment des paysages agricoles (paragraphes 41 à 48).

4. En ce qui concerne l'évaluation du Plan d'action de Madrid, le Conseil a accueilli favorablement les propositions formulées par le Secrétariat du MAB et le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO dans le document SC-12/CONF.224/5. Certains délégués ont souligné que l'évaluation du Plan d'action de Madrid était un processus qui allait permettre de définir l'orientation future du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère au-delà de l'échéance du Plan d'action. En outre, l'évaluation devrait être envisagée comme un outil de réflexion stratégique permettant également d'évaluer la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et d'inscrire le Réseau mondial des réserves de biosphère dans le contexte du suivi de Rio + 20, de l'économie verte, de la conservation de la biodiversité ainsi que de la lutte contre la désertification et les défis imposés par le changement climatique. **Pour ce qui est du coût que représenterait une évaluation externe dans la situation financière difficile que connaît actuellement l'UNESCO, le Conseil international de coordination du MAB a recommandé de procéder à une évaluation « interne » plutôt qu'« externe » (ainsi qu'en avait décidé le Conseil du MAB dans un premier temps, à sa 23<sup>e</sup> session) de sorte à maintenir les coûts à un niveau le moins élevé possible. Un petit groupe de travail (composé de dix membres au maximum) issu de la communauté du MAB, et auquel participerait le Secrétariat du MAB, devrait être mis en place pour réfléchir aux questions clés sur lesquelles l'évaluation du Plan d'action de Madrid devrait se concentrer plutôt que de couvrir l'ensemble des 67 actions du Plan. Ce groupe de travail devrait rendre compte de ses travaux à la 25<sup>e</sup> session du Conseil international de coordination du MAB. Le Conseil du MAB a décidé que les comités nationaux du MAB (ou, à défaut, les commissions nationales pour l'UNESCO ou tout autre organisme national compétent) devaient jouer un rôle moteur en sollicitant auprès de chaque réserve de biosphère les contributions nécessaires à l'évaluation du Plan d'action de Madrid, complétées par les travaux des réseaux régionaux et thématiques du MAB concernés** (paragraphe 49 à 54).

5. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-12/CONF.224/8 concernant la proposition de création d'une nouvelle catégorie de sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB, qui s'appliquerait aux réserves de biosphère antérieures à Séville qui ne sont pas en mesure de répondre aux critères de la Stratégie de Séville d'ici à 2013, mais qui présentent un intérêt scientifique et/ou sociétal avéré pour le Programme MAB et pour lesquelles un État membre souhaite conserver un statut international sous l'égide de l'UNESCO. Ces sites n'appartiendraient pas au Réseau mondial des réserves de biosphère. **Après examen des réflexions du Comité consultatif international, le Conseil du MAB a conclu que les réserves de biosphère étaient déjà considérées comme des sites d'excellence, qui seraient dévalorisés par l'adoption de sites de soutien/d'étude du MAB.** En outre, une nouvelle catégorie de sites nuirait aux capacités de travail et d'exécution du Secrétariat du MAB. Il a été souligné qu'un certain nombre de pays avaient déjà retiré du Réseau mondial des réserves de biosphère qui n'étaient pas en mesure de répondre aux critères de la Stratégie de Séville, mais que dans le même temps, ils avaient réussi à améliorer le fonctionnement des réserves de biosphère existantes. **Dans ce contexte, le Conseil du MAB a décidé à la majorité de ne pas poursuivre le travail d'élaboration d'une nouvelle catégorie de sites de soutien/d'étude du MAB** (paragraphe 55 à 60).

6. À l'occasion des discussions sur la catégorie proposée de sites de soutien/d'étude du MAB, plusieurs pays ont toutefois signalé qu'il leur fallait plus de temps pour mettre leurs réserves de biosphère existantes en conformité avec les critères définis dans la Stratégie de Séville, par exemple la mise en place d'un système de zonage multiple. **Le Conseil du MAB a décidé que le Secrétaire du MAB adresserait à tous les comités nationaux du MAB (ou aux commissions nationales pour l'UNESCO en cas d'absence de comité national du MAB), une lettre priant les États membres du MAB de donner des informations sur le processus de mise à niveau des réserves de biosphère existantes, et en particulier de celles de la première génération, en réserves de biosphère répondant aux critères de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère d'ici à la fin de 2013. Les États membres qui ne pourraient pas procéder à la mise à niveau de leurs sites d'ici fin 2013, sont priés d'indiquer les délais précis qui leur seraient nécessaires** (paragraphe 61).

7. S'agissant de l'avenir du MAB et du WNBR au regard des perspectives après Rio + 20 et de la stratégie pour 2014-2021, M. Ishwaran a présenté le document SC-12/CONF.224/11. Il a invité les membres du CIC à faire des propositions en vue d'élaborer un processus qui aboutira à la présentation d'un projet de stratégie à la prochaine session de la Conférence générale, fin 2013, et qui permettra de tenir compte des enseignements et perspectives qui pourraient résulter, en 2014, de l'évaluation finale du Plan d'action de Madrid ainsi que des résultats d'autres processus internationaux relatifs aux travaux du Programme MAB. Le Secrétariat a proposé 2014-2015 comme phase de finalisation de la stratégie et du plan d'action, et 2016-2021 comme phase de mise en œuvre. **Plusieurs délégués ont approuvé dans l'ensemble les propositions du Secrétariat et ont approuvé la création d'un groupe de travail restreint (qui pourrait être le même que celui qui sera chargé de l'évaluation du Plan d'action de Madrid) ; sur la base d'une étude approfondie du document final « L'avenir que nous voulons », ce groupe pourrait proposer des moyens d'utiliser les contributions du MAB et du WNBR pour renforcer le rôle des réserves de biosphère en tant que plates-formes d'apprentissage au service du développement durable, tant au sein de l'UNESCO qu'à l'intérieur de l'ensemble du système des Nations Unies. Des délégués ont préconisé un processus de consultation plus ouvert qui associe les États membres, et ont recommandé la poursuite des travaux du GIS (Groupe international de soutien) pour assurer ces consultations entre les délégations des États membres de l'UNESCO** (paragraphe 62 et 63).

8. **De nombreux thèmes ont été proposés pour les orientations stratégiques futures du MAB et du WNBR, par exemple : la coopération transfrontière ; la science de la durabilité ; l'importance des administrations locales et la nécessité d'harmoniser les processus locaux, nationaux et mondiaux de gouvernance pour montrer l'articulation étroite des modalités de gouvernance qui associent secteur public, secteur privé et société civile, et leur importance pour le bon fonctionnement des réserves de biosphère ; la sécurité alimentaire, etc.** La collaboration avec d'autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO, le réseau UNITWIN, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, l'EDD et d'autres conventions (CDB, CCNUCC, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), initiatives internationales (Forum des Nations Unies sur les forêts) et manifestations (Congrès mondial sur les parcs naturels en 2014) a été préconisée. **Toutefois, des délégués ont invité l'UNESCO à revoir l'actuelle structure institutionnelle d'administration du Programme MAB et de son WNBR et à procéder aux adaptations nécessaires pour tirer pleinement parti des contributions transdisciplinaires et intersectorielles pouvant être apportées à l'apprentissage du développement durable.** Des concepts tels que l'économie verte et l'économie de suffisance doivent être mis en valeur avec la pertinence voulue du point de vue non seulement de la croissance mais aussi de l'introduction de moyens de subsistance et de modes de vie durables et appropriés fondés sur une consommation modérée et sur les modèles culturels. **Si le MAB et le WNBR veulent occuper une place solide et claire dans le futur agenda du développement durable, il faudra que les comités nationaux du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO et les coordonnateurs de réserves de biosphère entretiennent des relations avec les administrations et ministères appropriés afin de diffuser largement leur expérience et leurs enseignements** (paragraphe 64 et 65).

9. **Le CIC-MAB a prié le Secrétariat de recourir à la fois à un petit groupe d'experts (les membres du Bureau) et aux consultations ouvertes avec les États membres qui utilisent le mécanisme du GIS afin d'élaborer un projet de stratégie pour l'avenir du MAB et du WNBR pendant la période 2014-2021 à soumettre à l'examen de la 25<sup>e</sup> session du CIC-MAB en 2013 ; ce projet, avec les changements nécessaires proposés, serait alors actualisé et soumis à l'examen de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, fin 2013** (paragraphe 66).

10. Parmi les observations et remarques générales sur la question des examens périodiques des réserves de biosphère, un État membre a demandé davantage de souplesse pour la date limite de mise à niveau des sites de première génération car l'approche consistant à partir de la base et le processus de consensus avec les parties prenantes ainsi que l'élaboration du zonage impliquaient des démarches à long terme. Un État membre a fait valoir qu'un renforcement

adéquat des capacités était nécessaire, en particulier pour les activités de suivi, pour aider les pays à ce faire. **Un autre État membre a demandé au Secrétariat de fournir des statistiques sur le nombre de pays qui n'ont pas envoyé de rapport périodique et/ou qui n'ont envoyé aucune information sur la mise en œuvre des recommandations lors de la prochaine session** (paragraphe 203).

11. Le Conseil a pris note des versions actualisées des formulaires d'examen périodique et de proposition de réserves de biosphère établies par le groupe de travail électronique présidé par M. Barbault, Président du Comité national français du MAB. Plusieurs États membres ont félicité M. Barbault et le groupe de travail des efforts qu'ils avaient accomplis, de manière à la fois très détaillée et approfondie, pour actualiser les deux formulaires, mais ont regretté qu'aucune communication n'ait été directement adressée aux comités nationaux du MAB pour les informer que les formulaires actualisés étaient en ligne pour observations depuis février 2012. **Le Conseil du MAB a par conséquent prié le Secrétariat d'envoyer par voie électronique une version avec « suivi des modifications » et une version propre des deux formulaires actualisés aux comités nationaux du MAB et aux délégués auprès de l'UNESCO afin qu'ils puissent faire parvenir leurs observations d'ici au 30 octobre 2012 s'ils le souhaitent. Le CIC-MAB a décidé de déléguer au Bureau du MAB le pouvoir d'approuver la version finale des deux formulaires une fois que les observations complémentaires reçues des États membres et des comités nationaux du MAB d'ici à la date butoir du 30 octobre 2012 auraient été incorporées, afin que les formulaires actualisés puissent être utilisés et remplacent ceux qui existent pour les propositions et les rapports d'examen périodique de réserves de biosphère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013** (paragraphe 206 et 207).

12. Le Secrétariat a brièvement présenté le document SC-12/CONF.202/10 [Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère] et a indiqué qu'il avait reçu six dossiers émanant de six pays. Cinq d'entre eux remplissaient les critères pour être retenus. Les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère ont recommandé aux membres du Bureau sortant du Conseil du MAB de décerner la Bourse Michel Batisse 2012 à Mme Elizabeth Taylor (Colombie), pour son étude de cas sur « L'amélioration du développement durable et de la conservation du récif corallien grâce à la gestion communautaire du bassin versant dans la réserve de biosphère de Seaflower ». En avril 2012, cette recommandation a été transmise par voie électronique à tous les membres du Bureau sortant du CIC-MAB qui l'ont approuvée à l'unanimité. Mme Taylor a présenté son étude de cas sur la réserve de biosphère de Seaflower et reçu sa bourse des mains du Président du Conseil du MAB. **Les États membres et les observateurs l'ont chaleureusement félicitée pour son exposé et un État membre a fait valoir la nécessité de mieux faire connaître les études de cas récompensées par la bourse Michel Batisse car elles exposent de bonnes pratiques et sont des sources d'inspiration** (paragraphe 208 et 209).

13. Le Secrétariat a présenté le document SC-12/CONF.224/13 qui décrit les efforts déployés au sein du WNBR en matière de cartographie, notamment la mise au point de la carte imprimée, régulièrement publiée depuis 2008 et dont la prochaine édition paraîtra en 2013, l'inclusion du WNBR dans les planisphères tactiles de l'exposition « L'UNESCO ouverte », ainsi que les efforts régionaux en matière de cartes de zonage détaillées. Le Secrétariat a fait part de son intention d'établir une carte de zonage numérisée rassemblant des informations sur la superficie totale de chaque réserve de biosphère, avec des délimitations pour chacune de leurs zones, constituée à partir des cartes numériques qui seront désormais demandées dans les formulaires de proposition et d'examen périodique ainsi que des contacts avec chaque site. Le prototype de système d'information géographique (SIG) interactif en ligne développé par le réseau AfriMAB, qui indique le zonage des réserves de biosphère en Afrique, a été présenté. Le CIC a réservé un accueil très favorable à cette proposition, soulignant la forme participative qu'avait prise cet exercice de cartographie en Afrique et saluant les nombreux liens pouvant être établis avec des outils pédagogiques, la formulation de politiques et l'aménagement du territoire. Il a notamment été souligné que deux types de cartes étaient nécessaires : un outil extérieur du WNBR, qui donne un aperçu du réseau à des fins pédagogiques, et un outil de zonage individuel pour la gestion et la prise de décisions. L'établissement d'un lien avec l'Initiative Biosphere SMART pour l'élaboration

d'outils pédagogiques basés sur la cartographie a été encouragé. Les travaux de l'IbéroMAB et du Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) visant à mettre au point un atlas rassemblant de nombreuses cartes, avec le soutien de l'Académie chinoise des sciences, ont été mis en avant. **Les États membres ont demandé que le Secrétariat, lorsqu'il poursuivra la mise au point de cette carte, prête une attention particulière au dossier et aux délimitations à partir desquels la cartographie du WNBRE est établie pour faire en sorte que cet outil soit facile à utiliser et à actualiser.** Certains orateurs ont craint que ces exigences soient difficilement satisfaites par toutes les réserves de biosphère et ont estimé que des ateliers de renforcement des capacités en matière de cartographie numérique seraient nécessaires. Le Secrétariat a été encouragé à élaborer ces cartes avec le concours de partenaires appropriés et en ayant recours à d'autres outils tels que Google Maps, la Base de données mondiale sur les aires protégées et le projet « Eye on Earth » de l'Agence européenne de l'environnement. Il a été proposé de mettre en place un groupe de travail sur « les données spatiales pour les réserves de biosphère » afin d'aider le Secrétariat à accomplir cette tâche de façon stratégique et progressive. Enfin, un délégué a recommandé de concentrer les efforts de cartographie sur les sites post-Séville qui sont à jour dans leurs examens périodiques. **Le CIC a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa prochaine session, des informations actualisées concernant l'état de la cartographie au sein du WNBRE et les progrès des travaux en cours** (paragraphe 210 à 215).

14. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'il avait reçu 63 candidatures recevables pour le Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques, émanant de 39 pays. **Le Conseil a entériné les 12 lauréats des Bourses 2012 du MAB pour jeunes scientifiques qui avaient été sélectionnés par le Bureau du MAB** (paragraphe 216). Les lauréats et leurs thèmes de recherche sont les suivants :

Pays	Lauréat	Intitulé du projet
<b>Bénin</b>	M. KIKI, A. D. Martial	Gestion des conflits relatifs à la conservation autour de la réserve de biosphère de la Pendjari au Bénin
<b>Sénégal</b>	Mme Hiraldo Lopez-alonso, Rocio	Opportunités et problèmes à la gouvernance durable de l'écosystème de mangrove dans la réserve de biosphère du delta du Sine Saloum
<b>Égypte</b>	Mme Saeed, Nouran Mohamed	Effets des perturbations induites par l'homme sur la biodiversité de la réserve de biosphère d'Omayed-Égypte : Implications en termes de planification et de gestion durables
<b>Togo</b>	M. Kemavo, Anoumou	Contribution à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement participatif de la réserve de biosphère d'Oti-Keran/Oti-Mandour
<b>Ukraine</b>	Mme Stryamets, Nataliya	Gestion durable des forêts au sein des territoires des RB – Défis et opportunités
<b>Côte d'Ivoire</b>	M. Djane, Kabran Aristide	Modélisation de la décision d'agir envers l'environnement de l'élève du primaire des villages de la zone de transition du Parc national de Taï en Côte d'Ivoire : les enjeux théoriques et sociaux
<b>Indonésie</b>	Mme Sabila Ajiningrum, Purity	Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans la gestion des ressources biologiques des

Pays	Lauréat	Intitulé du projet
		populations locales de la réserve de biosphère de Lore Lindu
Inde	M. Kumar VM, Sathish	Flux de population d'espèces de concombres de mer menacées par le commerce dans la réserve de biosphère du Golfe de Mannar – pour des stratégies d'exploitation durable permettant de réguler la pêche des concombres de mer
Sénégal	Mme N'diaye, Fatou	Mise en place d'une stratégie de bonne gouvernance de la gestion des ressources marines côtières dans le contexte de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal : cas de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis (AMP Saint-Louis)
Mali	Mme Maïga, Guindo Zeïnabou	Étude sur les activités humaines autour de la mare des Crocodiles de Dianguiré (Reserve de biosphère de la boucle de Baoulé)
Fédération de Russie	Mme Shatkovskaya, Alexandra	Exposition de paysages ethniques « Le chemin des ancêtres »
Thaïlande	Mme Prathep, Ancana	Les herbiers marins en tant que puits de carbone dans la réserve de biosphère de Ranong et le Parc national marin de Trang-Haad Chao Mai ; un rôle majeur des herbiers marins

15. **Certains délégués ont fait observer que le Bureau devrait accorder davantage d'importance à la répartition géographique des bourses afin d'en assurer la visibilité. Le Secrétariat devrait diffuser l'annonce concernant les Bourses du MAB pour jeunes scientifiques auprès des commissions nationales le 31 octobre 2012 au plus tard (paragraphe 218).**

16. En ce qui concerne la date et le lieu de la 25<sup>e</sup> session du CIC-MAB, **le Conseil est en principe d'accord pour fixer une date fin mai/début juin et a demandé au Secrétariat de vérifier avec le Centre du patrimoine mondial et par rapport à d'autres événements de l'UNESCO quelle date serait susceptible de convenir, puis de communiquer les dates possibles aux membres du Conseil pour approbation.** Aucun État membre n'a encore clairement offert d'accueillir le CIC-MAB l'année prochaine. **Si aucune offre précise n'est reçue d'ici à la fin de l'année, la prochaine session du Conseil intergouvernemental se tiendra au Siège de l'UNESCO** (paragraphe 219).

17. **Le Conseil a rendu hommage à M. Ishwaran pour l'exceptionnelle contribution qu'il a apportée au Programme MAB. Il a par ailleurs été informé de la nomination de M. Thomas Schaaf comme Directeur par intérim de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et Secrétaire du Programme MAB** (paragraphe 222 et 223).